

Le Programme donne également aux entreprises la possibilité de conclure des contrats de commercialisation à long terme avec le PDME afin d'entreprendre une combinaison de certaines des activités ci-dessus. L'aide accordée par le PDME dans le cadre des activités mises en marche par l'industrie est remboursable si vous réalisez des ventes à l'exportation.

Si vous êtes une entreprise canadienne établie ayant étudié la possibilité d'exporter, ou si vous êtes un exportateur d'expérience désirant explorer un nouveau marché, il se peut que vous soyez admissible à de l'aide du PDME.

Le MAE a publié le *Guide du PDME*, qui décrit les divers critères d'admissibilité applicables aux participants, aux requérants et aux activités possibles. Le Guide décrit également la façon de présenter une demande en vue d'obtenir de l'aide pour des activités de marketing à l'exportation mises en marche par l'industrie. Si vous désirez un exemplaire du Guide et du formulaire de demande PDME pertinent, communiquez avec Info-Export (1-800-267-8376), du MAE, Direction des programmes d'exportation (1-613-996-8708), ou avec le Centre de commerce international le plus près, ou encore Industrie, Sciences et Technologie Canada, en précisant dans quelle langue officielle vous désirez recevoir la documentation et le genre d'activité qui vous intéresse.

Le siège social du PDME est à l'adresse suivante :

Direction des programmes d'exportation (TPE)

Ministère des Affaires extérieures

Édifice L.B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél. : (613) 996-8708

Télex : 053-3745

Télécopieur : (613) 996-9103